



## Modification du contrat de travail mention reserve

Par **valjean**, le **27/10/2015** à **15:22**

bjr à tous je travaille dans le secteur de l'insertion professionnelle et suis conseiller de niveau 1; notre direction veut nous imposer un avenant au contrat de travail et nous obliger à signer un avenant mentionnant de nouvelles compétences à mettre en oeuvre pour lesquelles nous ne sommes pas formés (compétences de formateurs)! ceci en nous maintenant dans le même statut (y compris financier) qu'auparavant.

mon soucis est médical et suis porteur d'une maladie grave qui me fatigue beaucoup ! ma question est la suivante: puis je mentionner au bas de cet avenant la mention: sous réserve médicale (sachant que je peux produire le certificat idoine). merci de votre réponse ; ça urge un peu nous sommes actuellement sous une grosse pression. merci d'avance

Par **P.M.**, le **27/10/2015** à **16:03**

Bonjour,

Je ne vois pas comment un employeur peut vous obliger à signer un avenant au contrat de travail et si c'est par la force et/ou l'usage d'arme, le consentement est vicié...

Sii l'employeur n'avait pas besoin de votre consentement librement exprimé, il n'aurait pas besoin de passer par un avenant...

C'est seulement le Médecin du Travail qui peut émettre des restrictions à votre aptitude éventuellement pour l'y aider avec la production d'un certificat médical...

Vous avez par ailleurs la possibilité de faire reconnaître le statut de travailleur handicapé par la MDPH...